

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec – 2003*¹ publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

▪ Une prévalence des incapacités équivalente à l'ensemble du Québec

En 1998, 17 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 14 % chez les 15 à 64 ans et de 35 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est également 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. On remarque que le taux d'incapacité des femmes de la région est identique à celui des femmes de l'ensemble du Québec, soit 18 %. Le taux d'incapacité des hommes (16 %) est, quant à lui, un peu plus élevé que celui observé au Québec, c'est-à-dire 15 %. On remarque toutefois que le taux d'incapacité des personnes de 65 ans et plus, notamment des hommes de cette catégorie d'âge, est inférieur à celui qu'on retrouve dans l'ensemble du Québec. En effet, 35 % des aînés de la région ont une incapacité alors qu'au Québec, ce taux est de 42 %. De plus, chez les hommes de 65 ans et plus, le taux d'incapacité atteint 30 % en comparaison de 39 % dans l'ensemble du Québec.

¹ Les principales enquêtes utilisées dans ce portrait présentent les données selon les régions sociosanitaires et non selon les régions administratives. La région sociosanitaire 04 regroupe la Mauricie et le Centre-du-Québec. Lorsque les données étaient disponibles, notamment avec le recensement et les données administratives, nous avons distingué les résultats de la Mauricie de ceux du Centre-du-Québec.

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes dans la région sont celles liées à la mobilité (9 %) et à l'agilité (7 %). Ensuite, viennent par ordre d'importance dans la région, les incapacités liées aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (4,6 %) et à l'audition (3,3 %). Dans l'ensemble du Québec, les incapacités liées à l'audition sont aussi fréquentes que celles liées aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (4,2 % c.² 4,1 %).

Près de 63 % de la population ayant une incapacité dans la région présente une incapacité légère et 37 %, une incapacité modérée ou grave (61 % c. 39 % au Québec).

▪ ***Les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 48 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 37 % sont sans dépendance, mais néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 15 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. À titre comparatif, dans l'ensemble du Québec, 45 % des personnes avec incapacité vivent une situation de dépendance, 35 % sont sans dépendance, mais néanmoins limitées dans l'activité principale ou dans d'autres activités et 20 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité.

Dans la région, 49 % des femmes avec incapacité vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 47 % des hommes ayant une incapacité. Cet indice varie davantage selon l'âge : 57 % des aînés (65 ans et plus) vivent une situation de dépendance comparativement à 44 % des personnes de 15 à 64 ans. De plus, près de la moitié de ces dernières (45 %) sont sans dépendance, mais limitées dans les activités.

² L'abréviation « c. » signifie contre.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception plus négative de l'état de santé physique...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 43 % des personnes ayant une incapacité de la Mauricie et du Centre-du-Québec estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais, ce qui est plus élevé que la proportion observée au Québec, soit 36 %. C'est parmi les hommes qu'on observe la proportion la plus élevée de personnes évaluant ainsi leur état de santé, soit 52 % comparativement à 35 % au Québec. Dans la population sans incapacité, seulement 7 % l'évaluent négativement.

- ***Mais une meilleure perception de la santé mentale...***

Seulement 12 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, 6 % des personnes sans incapacité de la région considèrent ainsi leur santé mentale.

- ***Et autant de détresse psychologique que dans l'ensemble du Québec***

Environ 28 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique tout comme dans l'ensemble du Québec. Cette proportion est de 18 % chez les personnes sans incapacité. La détresse psychologique touche particulièrement les personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans chez qui 33 % se classent au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (c. 35 % au Québec).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire, notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

▪ *Un profil linguistique et socioculturel majoritairement francophone*

En Mauricie, 83 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 16 % connaissent le français et l'anglais alors que 0,2 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, 0,6 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. Dans le Centre-du-Québec, 84 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 15 % connaissent le français et l'anglais alors que 0,5 % ne connaissent que l'anglais et 0,3 %, ni le français ni l'anglais. Le profil de la région est ainsi très différent de celui de l'ensemble du Québec où 60 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 30 % connaissent le français et l'anglais, 8 % ne connaissent que l'anglais et 2,3 %, ni le français ni l'anglais.

En Mauricie, tout comme au Centre-du-Québec, moins de 2,0 % des personnes ayant une incapacité ont un statut d'immigrant alors que dans l'ensemble du Québec, c'est environ une personne sur dix qui a un tel statut. De plus, 15 % des personnes avec incapacité de la Mauricie et 13 % de celles du Centre-du-Québec déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les

personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

- ***Un revenu total moyen inférieur à celui de l'ensemble du Québec***

Le revenu total moyen des personnes avec incapacité de la région est inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes (10 859 \$ c. 12 696 \$) que chez les hommes (15 952 \$ c. 17 758 \$). Il faut également souligner qu'il est inférieur à celui des personnes sans incapacité, tant pour les femmes (10 859 \$ c. 15 382 \$) que pour les hommes (15 952 \$ c. 26 815 \$). Notons que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 76 % de celui des hommes avec incapacité.

- ***Plus de la moitié du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Plus de la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité (57 %) provient de transferts gouvernementaux³ alors que l'autre moitié est tirée d'un emploi (25 %) ou d'autres sources (18 %). Dans l'ensemble du Québec, le revenu de ces personnes est composé à 52 % de transferts gouvernementaux. En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité de la région se compose principalement de revenus d'emploi (74 %).

- ***Plus de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre, particulièrement les femmes et les aînés***

La population avec incapacité de la région compte une proportion plus élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que celle de l'ensemble du Québec (37 % c. 30 %). Parmi celle-ci, la pauvreté touche davantage les femmes (41 %) ainsi que les personnes de 65 ans et plus (45 %) alors qu'au Québec les taux sont respectivement de 32 % et 29 %. À titre comparatif, c'est 21 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre.

³ Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, plus nombreuses à se considérer pauvres, surtout les hommes et les aînés***

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 47 % des personnes avec incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est nettement plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 38 %. Il est nécessaire de souligner, de plus, que, parmi la population avec incapacité, ce sont les hommes qui sont les plus nombreux à se considérer pauvres ou très pauvres, avec un taux de 55 % (c. 39 % au Québec). Pour leur part, les femmes se perçoivent ainsi dans une proportion de 41 % (c. 38 % au Québec). Notons de plus que les aînés ayant une incapacité sont nettement plus nombreux que ceux du Québec à se considérer pauvres ou très pauvres (44 % c. 27 %). L'écart avec l'ensemble du Québec est moins important chez les 15 à 64 ans (48 % c. 44 % au Québec). La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors que seulement 28 % s'estiment pauvres ou très pauvres.

Enfin, 75 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis déjà cinq ans et plus comparativement à 61 % dans l'ensemble du Québec. Cette proportion est d'environ 55 % chez les personnes sans incapacité.

- ***14 % des personnes avec incapacité vivent une situation d'insécurité alimentaire***

En Mauricie et au Centre-du-Québec, 14 % des personnes ayant une incapacité (18 % des hommes et 11 % des femmes) vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec (16 % des hommes et 14 % des femmes). Seulement 8 % des personnes sans incapacité de la région sont dans la même situation.

- ***Plus de personnes ont un revenu inférieur à 15 000 \$, surtout les femmes***

Environ 68 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ en Mauricie tout comme au Centre-du-Québec alors que dans l'ensemble du Québec, le taux est de 63 %. Chez les personnes sans incapacité, c'est environ 42 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation, tant en Mauricie qu'au Centre-du-Québec (76 % c. 60 %). La même tendance s'observe dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

- ***Plus souvent sous le seuil de faible revenu en Mauricie, mais moins souvent au Centre-du-Québec***

En Mauricie, la proportion de personnes avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu est un peu plus élevée (43 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %) alors qu'elle est plus faible au Centre-du-Québec (37 %). Cette proportion n'est que de 21 % chez les personnes sans incapacité de la Mauricie et de 17 % chez celles du Centre-du-Québec. Encore ici, les femmes avec incapacité de la Mauricie et du Centre-du-Québec sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes à vivre sous le seuil de faible revenu (Mauricie : 48 % c. 38 % et Centre-du-Québec : 39 % c. 35 %).

- ***Plus de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

Dans la région, 46 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Celles ayant une incapacité modérée ou grave ont eu, en proportion, plus souvent de telles dépenses que les personnes ayant une incapacité légère (60 % c. 37 %). Il en est de même au Québec (52 % c. 32 %).

- ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Parmi les personnes ayant une incapacité qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (46 %), seulement 18 % ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec). D'ailleurs, près du tiers des personnes ayant une incapacité (30 %) bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec.

Soulignons que 16 % des personnes avec incapacité reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est légèrement supérieur au taux observé dans l'ensemble du Québec, soit 14 %. Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenue par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère, tant dans la région (24 % c. 11 %) qu'au Québec (22 % c. 9 %).

Enfin, tout comme dans l'ensemble du Québec, 92 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées, entre autres, parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (58 %), parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (41 %) ou encore, parce qu'elles ne savaient pas que cela existait (35 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ ***Plus de solitude et d'isolement et moins de femmes avec des enfants à la maison***

Les personnes ayant une incapacité sont nettement plus nombreuses à vivre seules que celles sans incapacité, tant en Mauricie (27 % c. 11 %) qu'au Centre-du-Québec (25 % c. 9 %). La proportion de personnes avec incapacité vivant seules est également un peu plus élevée en Mauricie que dans l'ensemble du Québec (27 % c. 24 %) alors qu'au Centre-du-Québec, les proportions sont sensiblement les mêmes (25 % c. 24 %).

De surcroît, la population ayant une incapacité compte un peu moins de personnes mariées ou en union de fait (52 % c. 54 % au Québec) alors que la proportion de personnes veuves, séparées ou divorcées y est similaire (25 % c. 26 % au Québec). Ces dernières sont d'ailleurs deux fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (25 % c. 11 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées (35 % c. 13 %) et moins nombreuses à être mariées ou en union de fait (45 % c. 61 %). Cependant, les hommes sont plus souvent célibataires que les femmes (26 % c. 20 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité sont moins nombreuses que celles sans incapacité à avoir des enfants à la maison (Mauricie : 22 % c. 42 % et Centre-du-Québec : 21 % c. 46 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

▪ ***Un soutien social plus faible chez les hommes et les 15 à 64 ans...***

Un peu plus de 29 % des personnes avec incapacité se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 27 % dans l'ensemble du Québec). Chez celles sans incapacité, cette proportion est de 17 %. La situation est plus préoccupante chez les hommes et les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité où un peu plus du tiers (35 %) se situent au niveau faible de l'indice de soutien social.

- ***Mais moins de personnes insatisfaites de leur vie sociale***

D'autre part, 13 % des personnes avec incapacité de la Mauricie et du Centre-du-Québec sont insatisfaites de leur vie sociale, ce qui est nettement moins que la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 22 %. Toutefois, ce sont encore les hommes et les 15 à 64 ans qui affichent le taux d'insatisfaction le plus élevé, avec environ 16 %. La même insatisfaction ne touche que 10 % des personnes sans incapacité.

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les hommes et les aînés***

Comme dans l'ensemble du Québec, la moitié des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. C'est 91 % des personnes ayant besoin d'aide qui en reçoivent (c. 90 % au Québec). Toutefois, environ 42 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins non comblés, soit parce qu'elles n'en reçoivent pas ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle (c. 40 % au Québec).

Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (53 % c. 51 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également plus nombreuses que les 15 à 64 ans à être dans cette situation (59 % c. 48 %). Parmi celles ayant besoin d'aide, 16 % requièrent de l'aide personnelle, 33 % de l'aide pour les tâches domestiques et 44 %, pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

- ***Un taux d'utilisation un peu moins élevé, surtout chez les aînés***

En 1998, 29 % des personnes ayant une incapacité de la Mauricie et du Centre-du-Québec utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion légèrement inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Notons que les aînés sont nettement moins nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à utiliser au moins une aide technique (34 % c. 44 %) ; ils sont cependant plus nombreux que les 15 à 64 ans à le faire (34 % c. 27 %) de même que dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %). Par ailleurs, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à en utiliser (27 % c. 31 %) alors qu'au Québec le taux d'utilisation est d'environ 30 %, tant chez les hommes que chez les femmes.

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***La majorité des personnes avec incapacité sont propriétaires***

Dans la région, 51 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 42 % sont locataires et 7 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 46 % des personnes ayant une incapacité sont locataires, 44 % sont propriétaires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- **9 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure**

Dans la région, 9 % des personnes ayant une incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure. La proportion observée dans l'ensemble du Québec est, pour sa part, de 13 %.

Parmi les personnes non confinées à la demeure, 7 % éprouvent de la difficulté à la quitter pour de courts trajets de moins de 80 km et 12 % pour de longs trajets de 80 km et plus. Par ailleurs, 45 % des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est inférieur à la proportion observée au Québec, soit 51 %.

- **Une plus grande utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail**

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité de la Mauricie et du Centre-du-Québec sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (Mauricie : 77 % et Centre-du-Québec : 75 % c. 66 % au Québec), mais nettement moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (Mauricie et Centre-du-Québec : 3,1 % c. 16 %). Les personnes sans incapacité de la région ont sensiblement le même profil.

- **Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne plus faible en Mauricie, mais plus élevée dans le Centre-du-Québec**

En 2000, 2 425 personnes de la Mauricie ont été admises en transport adapté et un total de 127 003 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise a donc fait, en moyenne, 52 déplacements durant l'année, soit 1,0 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec). Dans le Centre-du-Québec, 1 463 personnes y ont été admises et un total de 119 377 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise a donc fait, en moyenne, 82 déplacements durant l'année, soit 1,6 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec).

En Mauricie, 31 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et était ambulatoire (c. 30 % au Québec) et 36 % présentait une telle déficience et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec). La clientèle ayant une déficience intellectuelle était aussi nombreuse à avoir utilisé le transport adapté que dans l'ensemble du Québec (25 %). D'autre part, 23 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent 77 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Dans le Centre-du-Québec, 18 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et était ambulatoire (c. 30 % au Québec) et 42 % présentait une telle déficience et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec). La clientèle ayant une déficience intellectuelle a été plus nombreuse à utiliser le transport adapté que dans l'ensemble du Québec (32 % c. 25 %). D'autre part, 12 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent, quant à eux, 88 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

▪ ***Une intégration en service de garde plus élevée que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 54 enfants handicapés de la Mauricie étaient intégrés en service de garde, ce qui représente 1,23 % des 4 400 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,93 % dans l'ensemble du Québec). Dans le Centre-du-Québec, 39 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde, ce qui représente 0,95 % des 4 100 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,93 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total de la Mauricie est de 1,4 % en 2001-2002, ce qui est plus faible que la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,6 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec). Dans le Centre-du-Québec, au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est de 1,7 % en 2001-2002, ce qui est plus élevé que la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,5 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

En Mauricie, environ 46 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 28 % sont en classe spéciale et que 26 % sont en école spéciale. Au secondaire, c'est 9 % des élèves handicapés qui sont en classe régulière alors que 70 % sont en classe spéciale et que 21 % sont en école spéciale. Dans le Centre-du-Québec, 51 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 38 % sont en classe spéciale et que 11 % sont en école spéciale. Au secondaire, c'est 31 % des élèves handicapés qui sont en classe régulière alors que 46 % sont en école spéciale et que 23 % sont en classe spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, aussi nombreux à fréquenter l'école à temps plein que ceux de l'ensemble du Québec***

Environ la moitié des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein en Mauricie (52 %) ainsi que dans le Centre-du-Québec (48 %). Il en est de même au Québec (51 %). La proportion est de 67 % chez les jeunes sans incapacité de la Mauricie et de 62 % dans le Centre-du-Québec. À l'inverse, c'est 40 % des 15 à 24 ans ayant une incapacité de la Mauricie et 49 % de ceux du Centre-du-Québec qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec). Cette proportion est de 28 % chez les jeunes sans incapacité de la Mauricie et de 34 % dans le Centre-du-Québec.

- ***Les personnes avec incapacité, moins scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

Les personnes ayant une incapacité sont globalement moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 25 % ont moins de neuf années de scolarité (c. 21 % dans l'ensemble du Québec), 23 % ont complété des études postsecondaires (c. 28 % au Québec) et 8 % ont obtenu un grade universitaire (c. 12 % au Québec). De

plus, près de 56 % des personnes avec incapacité se situent dans la catégorie de scolarité relative⁴ la plus faible alors que dans l'ensemble du Québec, 46 % se situent dans cette catégorie. Enfin, 44 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles (c. 52 % au Québec). Sur ce point, mentionnons l'écart notable qui existe entre les femmes et les hommes avec incapacité ; en effet, chez les femmes, le taux de diplomation s'approche de 51 % alors qu'il n'est que de 37 % chez les hommes.

Il est toutefois important de souligner que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que celles ne présentant pas d'incapacité : 25 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 11 % des personnes sans incapacité, 56 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 45 % des personnes sans incapacité, et 44 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 59 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

▪ Une proportion moins élevée de personnes en emploi que dans l'ensemble du Québec

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 35 % des personnes ayant une incapacité sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 25 % sont en emploi (c. 28 %), 21 % tiennent maison (c. 19 %), 15 % sont sans emploi (c. 15 %) et 5 % sont aux études (c. 6 %).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité. Ainsi, comparativement à ces dernières, les personnes ayant

⁴ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

une incapacité sont, en proportion, environ deux fois moins nombreuses à être en emploi (25 % c. 54 %) et près de trois fois plus nombreuses à être à la retraite (35 % c. 12 %).

▪ ***Près de 60 % de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, celles en chômage et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 60 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail, 32 % sont en emploi et 8 % sont en chômage⁵, ce qui diffère de la situation observée dans l'ensemble du Québec où 51 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail, 43 % sont en emploi et 6 % sont en chômage.

▪ ***Près de 39 % des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 61 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 19 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 % au Québec). Enfin, 20 % de celles qui sont inactives se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec). Bref, près de 39 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

Pratique d'activités physiques et de loisir

Les activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

⁵ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population de 15 à 64 ans et plus (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi *l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

- ***Un taux de pratique d'activités physiques et de loisir plus faible chez les hommes, mais plus élevé chez les femmes***

Dans la région, 68 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Les hommes avec incapacité affichent un taux de pratique plus faible que celui observé dans l'ensemble du Québec (62 % c. 67 %). Toutefois, les femmes avec incapacité de la région sont plus nombreuses à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir (73 % c. 63 % au Québec).

Par ailleurs, 34 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité sont, quant à elles, plus nombreuses que celles avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (41 % c. 34 %).

Enfin, dans la région, 73 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques, ce qui est similaire à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Encore une fois, les hommes avec incapacité de la région affichent un taux de pratique plus faible que celui observé dans l'ensemble du Québec (66 % c. 72 %) alors que les femmes sont, encore une fois, plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités de loisir autres que les activités physiques (79 % c. 73 %).

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec montrent que la prévalence des incapacités est similaire à celle observée dans l'ensemble du Québec. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, le revenu total moyen des personnes avec incapacité de la région est inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes que chez les hommes. On y observe également une proportion plus élevée de personnes qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre, qui déclarent un revenu inférieur à 15 000 \$, qui s'estiment pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité ou encore, qui vivent une situation d'insécurité alimentaire.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes avec et sans incapacité. De plus, il faut souligner que les personnes avec incapacité de la région présentent une scolarisation plus faible que celles de l'ensemble du Québec ; elles sont moins nombreuses à avoir complété des études postsecondaires ou obtenu un grade universitaire, à détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles alors qu'elles sont plus nombreuses à se situer dans le niveau le plus faible de scolarité relative.

Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que plus de la moitié des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail bien que, parmi elles, près de quatre personnes sur dix se considèrent capables de travailler avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est à souligner. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, elles affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes avec incapacité de la région vivent plus d'isolement que les hommes. Elles sont, en outre, défavorisées sur plusieurs des indicateurs économiques et de l'emploi. Cependant, elles se démarquent favorablement des hommes avec incapacité sur plus d'un aspect : elles sont moins nombreuses à se considérer pauvres, à vivre une situation d'insécurité alimentaire, présentent une meilleure perception de leur état de santé physique, éprouvent moins de détresse psychologique, sont moins nombreuses à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social et sont plus satisfaites de leur vie sociale. Elles sont également plus nombreuses à être diplômées et à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir de même que des activités de loisir autres que physiques (cinéma, concert, rencontre sociale, etc.).

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripneur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca